

CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE DE NOS ENGAGEMENTS POUR LE BILAN D'ORIENTATION

Forts de notre formation de psychologue, nous nous engageons dans l'accompagnement des bénéficiaires au bilan d'orientation à respecter le code de déontologie des psychologues élaboré autour du principe selon lequel le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Nous rappelons que cette reconnaissance fonde l'action de la ou du psychologue. En découlent les engagements spécifiques suivant pour le bilan d'orientation :

✓ **Le métier de psychologue de l'orientation**

Le la psychologue de l'orientation accompagne chaque jeune, de 13 à 22 ans, dans l'élaboration d'un projet scolaire et professionnel en lui permettant de mieux se connaître, de comprendre ses aspirations et ses compétences, et de définir un projet qui soit réaliste, réalisable et porteur de sens.

✓ **La posture du psychologue de l'orientation**

La consultante du cabinet Réalis'Avenir se pose comme principe d'être bienveillante, transparente, neutre pendant le Bilan d'Orientation et de respecter l'indépendance de jugement et d'action des bénéficiaires. Elle assure le respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal) et s'engage à mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur le Bilan d'Orientation, à ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique. De plus, elle s'engage à se tenir informée des évolutions législatives et des meilleures pratiques dans le domaine de l'orientation, afin de garantir un accompagnement conforme et éthique, centré sur le respect, la sécurité et l'épanouissement des jeunes accompagnés dans leur projet d'avenir.

✓ **Les principes du bilan d'orientation**

Afin d'assurer la qualité et la réussite de l'accompagnement, nous nous engageons à respecter certains principes :

- Définir des modalités contractuelles : après vérification de la compréhension des services proposés, contractualisation d'un contrat d'accompagnement établissant le cadre de la relation.
- Définir les tâches et responsabilités de chacun et chacune : la clé de la réussite étant l'investissement et l'engagement, nous encourageons l'autonomie et la prise d'initiatives dans une démarche d'orientation, à travers la compréhension des situations et vécus individuels et collectifs.
- Accueillir les préoccupations et les souhaits du jeune sans jugement, afin de créer un environnement de confiance où il se sent libre d'exprimer ses doutes et ses ambitions.
- Aider le jeune à mieux se connaître, à identifier ses centres d'intérêt, ses compétences et ses valeurs pour l'aider à faire des choix éclairés et motivants.

- Encourager le jeune à valoriser ses réussites et à croire en son potentiel, même face aux obstacles ou aux incertitudes de l'orientation.
- Proposer une information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et des lieux ressources.
- Soumettre au bénéficiaire un document de synthèse lui rappelant le cheminement et la méthodologie le conduisant à son projet d'orientation.
- Assurer la confidentialité des échanges et des informations recueillies lors des bilans, tout en respectant les règles de protection des données, particulièrement pour les mineurs.
- Impliquer les parents lors du bilan et aux étapes clés du parcours, tout en préservant une relation de confiance et d'autonomie avec le jeune.
- Répondre à une démarche d'amélioration continue : car nous appliquons à nous-même ce que nous encourageons, nous évaluons nos pratiques de manière concertée avec nos consultants mais aussi avec nos bénéficiaires à travers des enquêtes de satisfaction et de perspectives de progrès.

En signant cette charte, nous nous engageons à la respecter et à tout mettre œuvre pour vous délivrer une prestation de qualité.